

**Décision N° 19 /RH/2026 du 04 Février 2026**  
**Portant Appel à Candidature Interne au Poste du Chef de Service**  
**Distribution et Commercialisation des Vaccins Secteur Public**

**Le Directeur de L’Institut Pasteur du Maroc ;**

Vu le Dahir n° 1-58-008 en date du 24 février 1958 portant sur le Statut Général de la fonction publique tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le Décret Royal n°176-66 du 14 Rabia I L387 (23 juin) relatif au Centre des sérum et Vaccins tel qu'il a été complété notamment par le décret Royal n°687-67 du 26 Châabane 1387 (29 Novembre 1967) concernant l’Institut Pasteur du Maroc ;

Vu la décision fixant l’organisation de l’Institut Pasteur du Maroc en date du 22 Octobre 2012

Vu la Circulaire du chef du gouvernement n° 7 /2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité du conseil d’Administration du 03 mars 2015 ;

Vu le statut du personnel de l’Institut Pasteur du Maroc.

**DECIDE**

**Article Premier :**

Le Directeur de l’Institut Pasteur du Maroc lance un appel à candidature pour pourvoir le poste de : **Chef de Service Distribution et commercialisation des vaccins : Secteur Public**

**Article 2 :**

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine;
- Personnel titulaire classé au moins dans le grade d’administrateur de 2ème grade ou ingénieur d'état, ou dans un des grades ayant un arrangement indiciaire assimilé ;
- Détenir un diplôme donnant accès au grade d’administrateur 3<sup>ème</sup> grade ou grade assimilé ;
- Avoir, au moins, une expérience professionnelle d’au moins 03 ans dans le domaine de commercialisation;
- Maîtriser parfaitement les langues Arabe et Française.

**Article 3 :**

Le titulaire de ce poste a pour missions :

- Planifier les besoins en vaccins et produits biologiques des services publics (clients de l’IPM) ;
- Collaborer efficacement avec les entités en charge de l’achat et l’approvisionnement en vaccins et produits biologiques pour assurer l’approvisionnement en temps opportun en vaccins et produits biologiques ;
- Superviser le stockage et la distribution des vaccins et produits biologiques destinées aux clients publics de l’IPM ;
- Assurer la facturation des prestations de distribution des vaccins et produits biologiques en faveur des clients publics de l’IPM ;

- Assurer le recouvrement des factures échues liée aux prestations de distributions des vaccins et produits biologiques en faveur des clients publics de l'Institut ;
- Dénicher des nouveaux marchés pour la distribution des vaccins et produits biologiques de l'Institut ;
- Gérer les activités administratives pour assurer le bon fonctionnement du Service.

#### **Article 4 :**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Demande de candidature avec l'avis du Chef hiérarchique adressée au Directeur de l'IPM ;
- Le curriculum vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Les documents justifiant la situation administrative de l'intéressé.

#### **Article 5 :**

Une commission de sélection sera désignée pour effectuer des entretiens avec les candidats remplissant les conditions sus mentionnées. L'épreuve de l'entretien consiste en un exposé de 20mn fait par le candidat sur le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste de Service distribution et commercialisation des vaccins secteur public de l'IPM. Cet exposé donne lieu à un entretien avec les membres de la commission de sélection. La commission évalue les capacités du candidat à assurer les missions dévolues au poste.

#### **Article 6 :**

Les dossiers de candidature dûment constitués sous pli fermé doivent être déposés, en cinq (04) exemplaires, plus une copie sous format électronique au bureau d'ordre de l'institut Pasteur du Maroc (1, Place Louis Pasteur 20360 Casablanca), au plus tard le **20 Février 2026 à 16H30**



Pr. MAAROUFI Abderrahmane  
Directeur de l'Institut  
Pasteur du Maroc